



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

CES/2003/16
30 mai 2003

FRANCAIS¹

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Cinquante et unième réunion plénière
(Genève, 10-12 juin 2003)

**L'ANALYSE DE LA RENTABILITE DES ENTREPRISES : POURQUOI LES
STATISTICIENS DOIVENT-ILS ABORDER LES QUESTIONS DE MONDIALISATION
?**

Document soumis par INSEE, France²

Tirant profit de sa participation à un comité du « Commissariat Général du Plan » centré sur la rentabilité et le risque au début des années 2000, l'auteur discute de la raison pour laquelle les statisticiens doivent prendre en considération et mesurer les résultats financiers, l'actif et le passif des filiales à l'étranger pour évaluer la rentabilité sur le territoire national. La question est liée au développement rapide des groupes d'entreprises, dont les flux internes et les créances et dettes brouillent considérablement les statistiques usuelles. Nombre de ces groupes étant multinationaux, les statisticiens doivent surmonter la limitation au territoire national de l'information statistique. Le projet actuel d'amélioration de l'information sur l'activité des groupes français à l'étranger est ici présenté.

I. LE POINT DE DÉPART

1. Le Commissariat Général au Plan (CGP) est un groupe public d'experts qui aborde de nombreuses questions à la demande du Premier Ministre français. En 2001, le CGP a lancé une étude

¹ Le document original a été soumis en anglais; la traduction en français est fournie par INSEE, France.

² Préparé par Raoul Depoutot.

du financement de l'économie française, en particulier de l'influence croissante des marchés financiers comme dans de nombreux pays industrialisés. La question politique en arrière plan était d'évaluer si le rôle croissant des capitaux propres (respectivement des actions) dans le financement des groupes (respectivement dans les actifs des ménages) devait encore être favorisé comme un moyen de réaliser une croissance plus rapide. Entre autres choses, le groupe de travail a étudié l'impact de la norme alors en usage pour la rentabilité financière des groupes cotés en bourse (i.e. un rapport sur une participation financière d'environ 15%) et sa soutenabilité. Le groupe était divisé en quatre sous-groupes (« rapport et risque sur le nouveau chemin de la croissance », « actions non cotées », « actions dans les actifs des ménages », « mondialisation »), comprenant des macro économistes, auditeurs, analystes financiers, comptables nationaux et statisticiens publics.

2. Les économistes ont analysé diverses statistiques sur la rentabilité, et l'interprétation de ces statistiques n'était pas chose facile. Trois types de statistiques étaient disponibles principalement:

- (i) des statistiques sur le marché financier, qui montraient alors des taux très élevés de rentabilité ;
- (ii) des statistiques tirées des comptes nationaux, qui montraient une rentabilité bien plus limitée ;
- (iii) des statistiques d'entreprises, qui fournissaient un niveau de rentabilité différent des deux autres.

3. Certains économistes n'ont pas été très perturbés par la situation et ont pu s'en arranger, et fournir des explications économiques qu'ils pensaient compatibles avec celle-ci. D'autres, et spécialement ceux travaillant ou ayant travaillé dans la DESE (Direction des Études et Synthèses Économiques) à l'INSEE, ont été plus prudents et ont demandé une étude approfondie des concepts et de la méthodologie définissant ces statistiques.

4. Il fut décidé ultérieurement de créer un groupe supplémentaire pour aborder spécifiquement les questions statistiques liées au défi soulevé par les groupes d'entreprises pour les statistiques [1]. Le principal rapport économique [2] mentionne plusieurs questions statistiques et leurs conséquences pour l'analyse.

5. Nous allons successivement présenter les questions clés liées à la mondialisation dans chacune de ces statistiques sur la rentabilité.

II. RENTABILITE DES GROUPEES COTES EN BOURSE (MARCHES BOURSIERS)

6. Bien qu'ayant été rendues publiques largement et fréquemment, ces données méritent quelques explications. Sur le plan juridique, ce sont les sociétés qui sont cotées en bourse - et non les groupes d'entreprises - et leurs actions sont échangées sur le marché boursier. Même la septième directive comptable de l'Union Européenne sur les comptes consolidés utilise des termes quelque peu ambigus. Cependant, l'unité économique sous-jacente n'est pas l'unité légale cotée en bourse, mais le « groupe d'entreprises » en utilisant le vocabulaire statistique de l'Union Européenne contrôlé par cette société. Cela apparaît clairement dans les rapports financiers qui sont fournis aux actionnaires. Les analystes financiers et les auditeurs ont confirmé pendant le groupe de travail du CGP que, dans le langage économique, le concept de groupes d'entreprises cotées en bourse était adéquat. Ceci n'est cependant

pas aussi clair chez les statisticiens, et les recommandations officielles semblent souffrir de lacunes dans ce domaine. En France, bien qu'ils aient accès aux comptes non consolidés très détaillés des sociétés cotées en bourse, les analystes financiers ne considèrent pas cette information comme étant d'une grande utilité pour l'analyse.

7. Les groupes cotés en bourse sont fréquemment multinationaux, spécialement pour les sociétés comprises dans les paniers restreints des indices (S&P, Dow Jones, NASDAQ, Nikkei, FTSE, DAX, CAC Eurostoxx, etc.) De telles sociétés sont fréquemment cotées sur plusieurs places boursières. Même si les actions sont négociées sur une place donnée, ceux qui les possèdent peuvent être situés dans un autre pays. Par exemple, des sources privées évaluent que des non-résidents détiennent presque 60% des actions des groupes du CAC40 (France). Donc, il n'est pas facile de définir une relation entre ces sociétés et une nomenclature géographique (par région d'activité économique, par région de négociation de leurs actions, par région du propriétaire bénéficiaire ultime). Un travail supplémentaire est nécessaire pour décrire cette information sur une base géographique précise.

8. Une information sur leur taille est nécessaire aussi pour caractériser ces groupes : en France, parmi les cent plus grands groupes d'entreprises, classés selon le nombre d'employés résidents, seulement soixante sont cotés à la bourse de Paris. Vingt-cinq sont des sous-groupes contrôlés par des groupes étrangers, sept sont des groupes français non cotés en bourse et neuf sont la propriété de l'Etat. Il n'y a alors pas de correspondance simple entre le concept de « groupe coté en bourse » et le concept de taille.

9. Quelles sortes de données sont disponibles pour les groupes d'entreprises ? Ils fournissent des comptes qui sont consolidés, i.e. des comptes reflétant l'activité de toutes les entreprises sous leur contrôle après avoir ôté tous les flux intra-groupe, à l'actif et au passif. Cependant, ces comptes ont plusieurs limitations pour les économistes :

- Ils sont actuellement enregistrés sur une base de coût historique ;
- La consolidation met en jeu le concept de survaleur ou goodwill qui est très débattue. Quelques-uns considèrent qu'ils font partie des actifs non physiques, d'autres mettent en question sa signification. Utiliser des comptes consolidés pour la mesure de la rentabilité soulève la question d'intégrer ou de netter les survaleurs dans l'évaluation des capitaux propres ;
- Il y a plusieurs ensembles de normes pour les comptes consolidés qui ne sont actuellement pas mises en œuvre de manière cohérente en France. Elles diffèrent beaucoup, en particulier dans l'enregistrement des survaleurs dans le temps (dépréciation ou amortissement). Cela sera résolu quand la directive de l'Union Européenne (basée sur l'IAS) entrera en vigueur ;
- Une ventilation géographique des comptes, bien que demandée par la réglementation française actuelle (et croyons-nous par l'IAS aussi), est encore très rare ;
- La comparabilité dans le temps des comptes consolidés est très limitée. En raison de la réorganisation continue de ces grands groupes, des comptes pro forma sont nécessaires. Cependant, ils sont en général fournis seulement pour des périodes de trois ans. De fréquents changements dans les normes comptables utilisées par les groupes empêchent les comparaisons des comptes pro forma avec les comptes historiques. La comparabilité entre groupes n'est pas totalement satisfaisante non plus ;

- Quelques sources suggèrent que les règles comptables ne sont pas complètement mises en œuvre par plusieurs groupes, à cause de la faiblesse de la pression exercée par l'organisme de supervision (alors que les comptes des sociétés sont contrôlés par l'administration des impôts).

10. En conclusion, les comptes consolidés publiés des groupes cotés en France fournissent seulement une information limitée pouvant être réellement interprétée directement par les macro économistes.

III. STATISTIQUES SUR LA RENTABILITE TIREES DES COMPTES NATIONAUX : LA MONDIALISATION EST-ELLE IMPLIQUEE ?

11. Les comptes nationaux fournissent de l'information sur les comptes pour différents secteurs institutionnels. Considérant le secteur des sociétés non financières, la rentabilité peut être mesurée par le ratio du revenu brut disponible rapporté à l'estimation de capital propre dans les comptes d'accumulation.

12. A première vue, ces estimations pourraient être convenables. Comme toutes les estimations de comptes nationaux, elles se réfèrent au territoire national. Les diverses statistiques sont jugées cohérentes, et donc le ratio considéré a du sens. Cependant un examen plus poussé attire l'attention sur plusieurs aspects :

- Comment sont valorisées les actions dans les comptes ? Au prix courant (valeur du marché) ou au coût historique ?
- Dans les actifs financiers, il y a encore des actions détenues. Doivent-elles être nettes pour obtenir la rentabilité réelle ?
- En ce qui concerne le revenu brut disponible, est-ce que tout revenu attaché à des sociétés contrôlées par l'étranger est pris en compte ?
- Ces statistiques peuvent-elles être comparées avec les indicateurs de rentabilité des groupes cotés en bourse ?

Valorisation des titres dans les capitaux propres

13. Les normes SEC demandent l'évaluation des actions à la valeur du marché. Il est reconnu par les spécialistes que l'évaluation des groupes cotés est bien plus facile que celui des groupes non cotés, puisque l'information sur le montant de la transaction pour ces dernières manque en général. Cependant, même quand une telle information est disponible, le calcul est assez technique [3].

14. Pour les **groupes cotés en bourse**, les choses devraient être bien plus compliquées qu'on ne le considère généralement. En remplaçant les valeurs des comptes (tirées de comptes non consolidés) par les valeurs du marché pour les sociétés cotées en bourse, les statisticiens semblent faire abstraction du fait que la valeur du marché pour ces sociétés inclut les estimations de toutes les autres sociétés possédées par celle qui est cotée en bourse, i.e. ils utilisent en fait la valeur du groupe d'entreprises dans son ensemble. Même si les comptes de référence utilisés par les statisticiens sont consolidés sur le

territoire national, les deux estimations sont pourtant non cohérentes : les filiales non-résidentes sont incluses dans la valeur du marché mais non dans la valeur des comptes. La comparaison de la valeur agrégée des comptes et de la valeur du marché donne un ratio d'ajustement.

15. En général, à cause du manque d'information sur les transactions pour les sociétés non cotées en bourse, la valeur du marché des **sociétés non cotées** dans les comptes nationaux est tirée de leur valeur dans les comptes, en utilisant le ratio d'ajustement ci-dessus calculé sur les groupes cotés. Donc l'inexactitude de mesure mentionnée ci-dessus pourrait aussi avoir des conséquences sur ces sociétés.

16. Dans le cas français, où la valeur des comptes est actuellement tirée des comptes non consolidés, et limitée à la valeur des comptes des sociétés cotées en bourse, quelques changements dans la méthode pour évaluer la valeur des sociétés non cotées en bourse devraient être envisagés :

- Remplacer les valeurs comptables tirées des comptes non consolidés par des valeurs consolidées;
- Les filiales de celles qui sont cotées devraient être éliminées de l'ensemble des unités légales dont la valeur doit être estimée, puisqu'elles sont déjà prises en compte ;
- Les comptes non consolidés devraient remplacer ceux qui sont consolidés ;
- On devrait traiter avec beaucoup de soin les filiales non-résidentes des groupes cotés ;
- Tout à fait symétriquement, les sociétés résidentes contrôlées par des groupes d'entreprises étrangers doivent probablement ne pas être étalonnées sur des groupes nationaux, mais sur les groupes étrangers correspondantes. La part représentée par cette catégorie n'est pas négligeable, puisqu'elle représente environ 14% des effectifs des sociétés non financières.

Valorisation des actions dans les actifs financiers

17. Deux catégories d'actions doivent être considérées dans le but d'évaluer leur valeur de marché pour les comptes d'accumulation : les actions des sociétés résidentes et les actions des sociétés non-résidentes.

18. Pour la première catégorie, le problème est similaire à la valorisation du capital propre (au passif) d'un point de vue théorique. En pratique, l'INSEE conduit une enquête qui donne des estimations satisfaisantes des participations, ventilées suivant les sociétés dans lesquelles des entreprises résidentes ont investi. Ainsi, il pourrait être possible de régler avec précision l'ajustement de la valeur historique à la valeur du marché. Une méthodologie détaillée est fournie dans [4].

19. La seconde catégorie, dont l'importance croît en raison de la mondialisation, est clairement plus compliquée à évaluer, puisque :

- L'enregistrement de ces actions est fait au coût historique dans les comptes des sociétés ;
- Il pourrait être bien plus difficile de comparer la valeur historique/ valeur comptables/ avec la valeur de marché, puisque toute cette information n'est pas liée au territoire national (et les INS n'ont pas accès aux comptes individuels des sociétés dont les actions sont détenues, pas plus qu'à la valeur du marché). Ceci est un autre aspect de la mondialisation. Même pour les groupes cotés en bourse, il pourrait être compliqué en pratique d'obtenir l'information sur la valeur du marché, sur les actions correspondantes, sur la composition sous-jacente du groupe d'entreprises, etc.

Le revenu brut disponible est-il estimé avec suffisamment de précision ?

20. En se concentrant sur les difficultés liées à la mondialisation, le revenu brut disponible tiré des participations financières dans les actions étrangères est satisfaisant, à condition qu'il soit possible de mettre en œuvre en pratique avec suffisamment de fiabilité les normes recommandées par le SCN, i.e. d'incorporer les bénéfices réinvestis correspondant à l'investissement direct à l'étranger.

21. Les gains ou pertes en capital pourraient soulever de plus sérieuses questions que les profits réinvestis : tandis qu'ils apparaissent clairement dans les comptes quand la participation est vendue, par les résultats exceptionnels, ils ne sont pas nécessairement enregistrés en pratique sur une base annuelle dans les comptes. Ces gains sont particulièrement difficiles à mesurer pour les participations à l'étranger, à cause de la difficulté d'accès à l'information primaire nécessaire pour évaluer ces gains en capital. Plusieurs exemples récents liés à des groupes cotés en bourse ont montré que le montant correspondant peut être énorme.

22. Citons, pour mémoire, la question bien connue de l'évaluation du prix de transfert, et la possibilité que les groupes d'entreprises canalisent les profits là où les impôts sont les plus bas.

Comment comparer les statistiques du SCN avec celles fondées sur les groupes cotés ?

23. Cette comparaison atteint les limites des comptes nationaux : tandis que les comptes nationaux se concentrent sur un territoire défini par la géographie et l'étendue d'un pouvoir politique, les marchés financiers se concentrent sur la propriété (et symétriquement ignorent largement les frontières géographiques). Pour les groupes cotés qui sont très internationaux (les groupes d'entreprises non financières listées dans le CAC40 français employaient en France en l'an 2000 seulement un tiers de leurs effectifs mondiaux - voir [5]), ceci est clairement une référence inappropriée. Bien plus, puisque les groupes cotés sont en moyenne bien plus gros que ceux qui n'y sont pas cotés, les comparaisons de la rentabilité moyenne avec d'autres sous-populations homogènes furent considérées comme nécessaires : des comparaisons pour les diverses classes de tailles et pour différentes activités sont aussi nécessaires.

24. Puisque les groupes cotés ne publient pas de comptes consolidés pour des sous-territoires d'activité - comme la France - et puisque les comptes nationaux n'abordent pas cette catégorie en tant que sous-secteur institutionnel, les comparaisons n'ont pu être que très superficielles. Bien que les comptes nationaux français pour le secteur institutionnel des sociétés non financières soient fondés sur des données individuelles, et puissent en théorie être ventilés en sous-secteurs, on a pensé que le développement de comptes spécifiques pour une telle catégorie serait bien trop coûteux pour une étude n'ayant lieu qu'une fois.

25. La seule solution a été alors de se tourner vers les statistiques d'entreprises.

IV. STATISTIQUES D'ENTREPRISES SUR LA RENTABILITE ET MONDIALISATION

26. L'INSEE a développé un système d'intégration pour les statistiques d'entreprises [6] qui fournit un recensement, basé sur des données administratives, des comptes financiers pour toutes les entreprises. En particulier, pour chaque société un compte d'exploitation et un bilan sont disponibles. Ces comptes sont des comptes non consolidés.

27. En utilisant le répertoire national d'entreprises (au sens de personnes légales), il est possible d'isoler la population des groupes d'entreprises cotés (à condition qu'on prenne soin d'envisager toutes sortes de situations, comme celles où la société cotée en bourse dans un groupe n'est pas à la tête du groupe, ou comme celles où plusieurs sociétés sont cotées). D'autres caractéristiques statistiques comme le code d'activité principale ou la classe de taille sont disponibles dans notre base de données.

28. Pour mesurer la rentabilité, la rentabilité financière moyenne de chaque catégorie est définie comme le ratio du profit net total rapporté au total des capitaux propres.

29. La première étape a consisté en un calcul de ces ratios ventilés par taille et statut juridique, en prenant l'entreprise-personne légale comme l'unité statistique de référence, voir [7]. Les capitaux propres étaient mesurés par la valeur comptable, non par la valeur de marché. Ces ratios - qui étaient très bas, même en tenant compte d'une telle évaluation que celle des capitaux propres - ont montré que l'unité statistique pertinente n'était pas l'entreprise-personne légale. On s'est trouvé face à deux limitations évidentes :

- Toute ventilation par activité principale met l'accent sur le rôle d'une activité spécifique : les holdings. Cette activité a d'énormes capitaux propres (environ 4/10 de ceux du secteur institutionnel des sociétés non financières), tandis que leur résultat net est faible. Ceci est dû au profit réinvesti dans certaines de leurs filiales ;
- Toute ventilation par classe de taille donne un poids énorme aux très petites entreprises, puisque certaines sociétés de holding ont un effectif très limité mais des capitaux propres élevés.

30. Ainsi, on a pensé que les statistiques sur la rentabilité tirées des statistiques d'entreprises actuelles avaient aussi de sérieux inconvénients pour les économistes. Certains de ces inconvénients sont liés à l'évaluation des grandeurs dans les comptes (en particulier le capital productif (terrains, constructions et l'équipement ou les fonds propres). D'autres sont dus à la structure des groupes d'entreprises qui permettent une désintégration de l'entreprise en plusieurs sociétés avec des profils inhabituels. Le dernier problème se produit fréquemment pour les groupes multinationaux. Voyons plus en détail comment ces problèmes pourraient être abordés à présent.

31. L'approche naturelle dans un tel contexte est de consolider l'information individuelle disponible sur les sociétés, pour construire des unités cohérentes pour l'analyse économique.

32. L'utilisation de comptes consolidés produits directement par les entreprises serait la meilleure solution. Cependant, comme on l'a mentionné plus haut pour les sociétés cotées, les comptes

consolidés sont en pratique insuffisamment - s'ils le sont - ventilés par région géographique. Ce qui signifie qu'ils ne peuvent être utilisés directement pour les groupes d'entreprise qui ont au moins une filiale à l'étranger (et donc spécialement pour les filiales résidentes de groupes étrangers). Pour la France, ces groupes d'entreprises ont des effectifs d'environ 5,7 millions de personnes (parmi lesquelles 2,2 millions travaillent dans des sociétés résidentes contrôlées de l'étranger), tandis que les groupes d'entreprises sans entreprises étrangères emploient 1,6 millions de personnes, et les sociétés indépendantes - i.e. les sociétés hors de tout groupe - ont 5,4 millions d'employés. Les groupes multinationaux en France sont simplement trop importants pour être ignorés dans de telles enquêtes sur le comportement économique des entreprises.

33. Une autre solution est de concevoir des statistiques qui consolideraient approximativement les données individuelles fournies par les comptes d'entreprise non consolidés, en faisant usage si nécessaire de comptes consolidés mondiaux. Tandis que cette « consolidation statistique » est évidente pour les caractéristiques additives (comme les effectifs, les biens corporels, la valeur ajoutée, l'investissement, l'investissement non financier, les bénéfices d'exploitation, les salaires versés), elle nécessite une information supplémentaire pour d'autres caractéristiques (comme les ventes, les dividendes versés, le revenu financier net, les dettes). En particulier, l'information sur les flux intra-groupe et l'ensemble des engagements est nécessaire. Plus précisément, l'information sur les flux intra-groupe (respectivement l'ensemble des engagements) doit être ventilée en deux catégories : les flux entre les sociétés françaises du groupe et les flux entre les sociétés françaises et étrangères du groupe. Dans les comptes de société actuels, quelques flux intra-groupe et l'ensemble des engagements sont déclarés (charges d'intérêts versées à d'autres sociétés du groupe, intérêts et dividendes reçus d'autres sociétés du groupe, prêts à d'autres sociétés du groupe, dettes envers d'autres sociétés du groupe). Une information supplémentaire est nécessaire aussi sur les comptes des sociétés non-résidentes filiales de groupes d'entreprises résidents.

34. Cette approche nécessite des tests, des ressources importantes et du temps pour obtenir des résultats. Il était clairement impossible de les mettre en œuvre dans le cadre du groupe de travail du CGP.

35. Le groupe de travail a dû constater les écarts entre ces trois indicateurs : en 1999, tandis que la rentabilité selon les comptes nationaux se montait à 4%, les statistiques d'entreprises indiquaient environ 9% (avec 5,5% pour les sociétés cotées et 10% pour les non cotées) - tandis que les comptes consolidés conduisaient à environ 8% pour les groupes cotés en bourse. Une recherche de cohérence similaire a aussi été récemment conduite aux Etats Unis, qui utilisent un système de déclaration différent [8].

V. QUESTIONS LIEES A LA COLLECTE DES DONNEES

36. Idéalement, de l'information sur les comptes (consolidés) d'entreprise à la fois mondiale et nationale serait nécessaire pour fournir aux économistes nationaux une information pertinente. La connaissance des flux intra-groupe et de l'ensemble des engagements entre les sociétés résidentes et les sociétés non-résidentes est aussi nécessaire pour distinguer dans les comptes résidents ce qui est relatif

à l'activité à l'étranger.

37. Très probablement, des demandes pourraient concerner des informations plus détaillées, par exemple par pays de résidence pour les filiales à l'étranger. Dans une certaine mesure, la demande pourrait être aussi détaillée que pour le commerce extérieur ou la Balance des Paiements ou les Investissements Directs à l'Etranger (ou les FATS). Pour les groupes à activités multiples, la nécessité d'une certaine ventilation pourrait aussi être ressentie.

38. L'analyse des flux intra-groupe et de l'ensemble des engagements entre tous les pays de résidence susciterait aussi l'intérêt.

39. Si toutes ces demandes devaient être satisfaites par les enquêtes statistiques, il en résulterait une importante augmentation de la charge statistique sur les entreprises, qui ne serait vraisemblablement pas facilement acceptée par les organismes professionnels.

40. Donc l'INSEE est engagé dans une extension de ses statistiques sur les groupes d'entreprises qui sera basée sur l'information existante, et qui évaluera quelle portion de la demande statistique peut ainsi être satisfaite.

41. Les statistiques étendraient l'utilisation actuelle des comptes non-consolidés combinés avec l'enquête annuelle sur les liens financiers (LIFI) [9] en utilisant :

- Les comptes consolidés qui sont, de par la loi, obligatoires pour les groupes d'entreprises au-dessus de certains seuils (i.e. environ 3500 groupes d'entreprises non financiers en France) et qui doivent être publiés ;
- Une enquête légère existante conduite par le Ministère des Finances sur les filiales à l'étranger.

42. La discussion en cours d'un nouveau règlement de l'Union Européenne mettant en œuvre les statistiques FATS est une occasion de donner un cadre légal à l'échange de données individuelles entre ceux qui élaborent les statistiques nationales pour éviter toute duplication du travail, puisque dans chaque Etat membre de l'Union Européenne, les entreprises du champ FATS risquent d'être démarchées directement ou indirectement plusieurs fois : par le statisticien en charge des statistiques structurelles d'entreprises du pays dans lequel l'entreprise est résidente et, dans chaque pays où elle a ses filiales (s'il y en a), par le statisticien en charge des filiales étrangères résidentes, et (éventuellement) par le statisticien du pays dans lequel la société résidente a sa tête de groupe qui est chargé des filiales à l'étranger. Une première étape serait de construire un répertoire statistique commun des sociétés pour identifier facilement toutes les sociétés dans l'Union Européenne.

43. Les départements statistiques français et l'INSEE ont l'expérience de la mesure des flux intra-groupes de biens au travers des frontières [10]. Ces statistiques sont basées sur une enquête statistique spécifique qui utilise les données individuelles précédemment collectées pour élaborer les statistiques du commerce extérieur. De telles statistiques apportent une information complémentaire aux statistiques tirées des comptes des groupes. Le défi à relever est de continuer à réduire le coût des données pour de telles enquêtes. Pour chaque type de flux de commerce extérieur, la séparation des flux intra-

groupes d'autres flux demande du travail à l'unité déclarante.

44. La Banque Centrale Française est responsable de la Balance des Paiements et des statistiques sur l'Investissement Direct Etranger (IDE). Donc, elle enregistre des informations qui sont liées de près à la connaissance des groupes d'entreprises (les IDE indiquent les liens financiers entre les sociétés résidentes et non-résidentes). Pour produire des données cohérentes sur les filiales étrangères, notre Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) a demandé un échange d'information entre l'INSEE et la Banque Centrale [11].

Le nouveau comité réglementaire de la comptabilité de l'Union Européenne pourrait être une occasion de transmettre aux législateurs les besoins des économistes et des utilisateurs de statistiques d'entreprises, tels qu'ils ont été exprimés aux statisticiens. Une intégration adéquate des demandes d'information dans les règles comptables permettrait finalement aux sociétés d'économiser des ressources.

VI. CONCLUSION

45. Cet exemple de la rentabilité a été choisi parce qu'il est au cœur de l'analyse économique actuelle : les investisseurs recherchent les groupes à haute rentabilité, les entrepreneurs localisent leurs établissements pour maximiser la rentabilité, etc. D'autres défis économiques auraient pu être développés et auraient pu conclure à des besoins similaires : par exemple l'analyse du rôle de la R&D dans les entreprises, de la corrélation entre la taille et la rentabilité, etc. Pour produire des statistiques sur n'importe quel facteur organisé mondialement par les entreprises, de l'information sur l'activité à l'étranger est nécessaire pour produire une information pertinente.

SOURCES

[1] Commissariat Général du Plan, « L'appareil statistique français face aux groupes d'entreprises », rapport du groupe présidé par R. Depoutot, 2002, disponible à <http://www.plan.gouv.fr/>

[2] Commissariat Général du Plan, « Rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance », rapport du groupe présidé par D. Plihon, 2002, disponible à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000552.shtml>

[3] Picart C., 'Valuing unlisted shares: the contribution of the INSEE financial links survey', OECD meeting of national accounts experts, 2002.

[4] Picart C., « Valorisation des actions non cotées », Document de travail Insee n°E2002-13, December 2002, disponible à http://www.insee.fr/fr/ppp/doc_travail/docs_doc_travail/E0213.pdf

[5] Dervieux L., 'L'internationalisation des groupes non financiers du CAC40', document de travail, INSEE, 2002.

[6] Augeraud P. and Chapron J.E., 'Using Business Accounts for Compiling National Accounts: the French Experience', Oct 1997.

[7] Casel J. and Bardos M., "Structures financières des entreprises non financières" in Milot J.P. & al. « Actions non cotées - modes de valorisation et poids économique », rapport au Commissariat Général du Plan, 2002, disponible à <http://www.plan.gouv.fr/>

[8] Petrick K.A. « Comparing NIPA profits with S&P 500 profits », Survey of Current Business, BEA,

April 2001.

[9] Chabanas N., "Les entreprises françaises des groupes vues à travers les enquêtes liaisons financières de 1980 à 1999", Insee document de travail n°E2002-04, February 2002, disponible à http://www.insee.fr/en/ppp/doc_travail/docs_doc_travail/E0204.pdf

[10] Guannel B., Mabile S. and Plateau C., "Les échanges internationaux au sein des groupes », Ministère de l'Industrie, SESSI, 2002 disponible à http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/f2b_4pag.htm

[11] CNIS, "Investissement Direct Etranger en France" document de travail n° 64 A, 2002, disponible à http://www.cnis.fr/ind_doc.htm